

*Date de dépôt : 24 novembre 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jennifer Conti, Youniss Mussa, Jocelyne Haller, Marjorie de Chastonay, Dilara Bayrak, Marta Julia Macchiavelli, Xhevrie Osmani, Nicolas Clémence, Ruth Bänziger, Badia Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio, Virna Conti : Sortie de crise sanitaire : des repas à 3 francs pour les étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO GE**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur la vie de nombreux étudiantes et étudiants : isolement, perte de jobs, précarité (de mars à fin août 2020, les bénéficiaires de bourses et d'aides ont augmenté de 210%)<sup>1</sup> ;*
- *le succès des initiatives d'aide alimentaire qui ont émergé dans ce contexte (repas à 3 francs proposés dans les cafétérias de l'Université de Genève (UNIGE), création d'une épicerie solidaire distribuant des colis gratuits), révélant un réel besoin au sein de la population étudiante ;*
- *l'arrêt imminent de l'offre de repas à 3 francs et l'impossibilité pour l'UNIGE de reconduire cette opération à la rentrée prochaine, faute de financement ;*

---

<sup>1</sup> *Toninato A. (2021, 4 mars). On sous-estime la violence du coup pour les étudiants. Tribune de Genève. Repéré à <https://www.tdg.ch/on-sous-estime-la-violence-du-coup-pour-les-etudiants-766401332374>*

- *l'art. 172, al. 1 de la constitution genevoise : « l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé. » ;*
- *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement d'une indemnité extraordinaire à l'UNIGE pour l'année 2021 dans le but de financer une offre de repas à 3 francs (prix unitaire) à destination du corps étudiant de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO GE), pendant toute la durée de l'année académique 2021-2022.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient des difficultés financières, psychologiques et sociales que traverse actuellement la population estudiantine. Comme il l'a indiqué dans sa réponse à la question écrite urgente 1454 (QUE 1454-A), à la fin de l'automne 2020, il a réagi rapidement en accordant une indemnité monétaire complémentaire de 1 000 000 francs à l'Université de Genève (UNIGE). Ce financement était destiné à renforcer, pour l'année académique 2020-2021, le dispositif d'aides financières déjà mis en place par l'UNIGE sur ses fonds propres et par le biais de fonds provenant de mécènes ou de fondations privées et à l'étendre aux étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) qui en avaient besoin.

La pandémie déployant toujours ses effets, le Conseil d'Etat constate qu'il est aujourd'hui toujours nécessaire de maintenir des actions visant à soutenir les étudiantes et étudiants dans leur parcours de formation. Des alertes quant à l'existence de situations de précarité ont également été relayées par les autorités des hautes écoles qui poursuivent les démarches pour soutenir cette population. De même, les associations d'étudiantes et étudiants se sont fortement mobilisées en vue d'une meilleure prise de conscience de leurs conditions de vie actuelles.

Afin de répondre à la présente motion, qui vise l'offre de repas sains et équilibrés à un prix bas aux 25 000 étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO Genève, et eu égard aux coûts importants que celle-ci pourrait générer, le Conseil d'Etat a demandé aux autorités des hautes écoles de réfléchir à des modalités de mise en œuvre. Ces dernières ont proposé fin octobre 2021 trois scénarios, les deux premiers consistant à cibler une catégorie d'étudiantes et étudiants, le troisième scénario permettant l'offre d'un repas « Fourchette verte » au prix de 5 francs, grâce à une subvention de 3,90 francs par repas.

Le premier scénario consiste à verser un complément d'aide alimentaire aux étudiantes et étudiants déjà bénéficiaires d'une aide financière mensuelle et/ou ponctuelle. Ces personnes sont identifiées par les hautes écoles selon des critères de précarité définis en accord avec ceux du canton. Si ce premier scénario permet de cibler une catégorie d'étudiantes et étudiants, il en exclut d'autres. En effet, les étudiantes et étudiants de première année, de même que les doctorantes et doctorants ou encore les boursières et boursiers du canton de Genève ou d'autres cantons, ne bénéficient pas des aides financières mensuelles. Les doctorantes et doctorants ne bénéficient pas non plus des aides ponctuelles. Le deuxième scénario, visant à distribuer des bons repas

aux personnes identifiées via une évaluation individuelle des besoins sociaux et financiers, permet d'inclure celles qui ont été exclues dans le scénario 1; il implique toutefois qu'une part des coûts soit engagée pour la gestion administrative des dossiers. Enfin, ces deux scénarios ne répondent pas totalement à l'invite de la motion qui vise à offrir à toute la communauté estudiantine des repas sains et équilibrés et également à recréer des liens sociaux.

Le dernier scénario, proposant l'offre d'un repas « Fourchette verte » au prix de 5 francs grâce à un subventionnement de 3,90 francs avec un suivi par QR code, est celui que privilégiaient les hautes écoles et que le Conseil d'Etat a finalement retenu. En effet, la mise en place d'une telle mesure permettrait d'effectuer la transition vers l'offre pérenne de repas à 5 francs en août 2022 par les prestataires de cafétéria qui assumeront alors eux-mêmes ce prix. Pour rappel, les mandats des prestataires sont actuellement en cours de renouvellement et l'un des critères d'attribution relève de l'offre de repas sains et équilibrés au prix susmentionné.

Parallèlement au présent rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a ainsi adopté une autorisation de crédit supplémentaire afin d'accorder à l'UNIGE, pour l'exercice 2021, un financement additionnel de 975 000 francs, destiné à soutenir les étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO Genève précarisés par la crise sanitaire (COVID-19).

En particulier, il s'agit de permettre aux étudiantes et étudiants des deux hautes écoles d'accéder à des repas « Fourchette verte » à un tarif réduit dans les cafétérias des écoles. Pour offrir ces repas équilibrés au prix de 5 francs, une subvention de 3,90 francs par repas doit être assurée. La mesure, calculée jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022, peut être mise en œuvre dès le lundi 6 décembre 2021. Elle concerne – selon les estimations fournies par les hautes écoles tenant compte du retour à l'enseignement en présentiel –, 8 890 repas par semaine. Le suivi des repas sera réalisé par QR code pour limiter l'accès à un repas par jour par carte étudiant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO